



Avis du Conseil supérieur de l'éducation

Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes

Québec, le 17 septembre 2013 — Le Conseil supérieur de l'éducation rend public aujourd'hui l'avis intitulé *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes*, lequel a été préalablement transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de même qu'au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Dans cet avis, le Conseil exprime sa vive préoccupation devant le nombre considérable d'adultes québécois qui ont un niveau insuffisant de compétence en littératie. Aussi lance-t-il un appel à la mobilisation concertée des pouvoirs politiques de même que des organismes communautaires et des milieux du travail, de l'emploi, de la santé, de la culture et de l'éducation.

Une situation préoccupante

Selon les plus récents résultats de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (2003), 49 % des Québécoises et des Québécois âgés de 16 à 65 ans ne possèdent pas les compétences suffisantes pour comprendre et traiter l'information écrite, et fonctionner aisément dans la vie quotidienne. Le Conseil considère que ces résultats sont des plus inquiétants et que redresser la situation doit devenir l'affaire de toute la collectivité.

L'enjeu du rehaussement et du maintien des compétences en littératie de ces adultes revêt donc la plus grande importance. Il y va non seulement de leur pleine participation au développement économique et social du Québec, mais aussi de leur accès plus équitable aux bénéfices collectifs de ce développement.

Dans son avis, le Conseil met en lumière trois situations qui peuvent expliquer un niveau insuffisant de compétences en littératie, soit : un bagage insuffisant de compétences à la sortie de l'école en raison d'un passé scolaire difficile, des exigences en forte recomposition dans le milieu de travail ainsi que la maîtrise insuffisante de la langue de la société d'accueil. Il faut aussi prendre en compte le fait que des compétences un jour maîtrisées peuvent se perdre, faute d'être utilisées.

Selon le Conseil, l'ampleur du défi à relever justifie qu'il faille faire de cette question une priorité gouvernementale, inscrite au cœur d'une politique gouvernementale d'éducation des adultes, et de formation continue et actualisée. De toute évidence, il importe que l'État québécois réaffirme sa volonté de résoudre le problème de façon durable en y consacrant les ressources et le temps requis, et qu'il appelle à l'engagement et à la synergie de tous les acteurs concernés, notamment les acteurs gouvernementaux et leurs réseaux respectifs.

Deux perspectives d'action sur la question

Dans cet avis, le Conseil propose deux perspectives pour aborder la littératie des adultes. La première repose sur la mesure des compétences. Au Québec, jusqu'à présent, l'action publique a porté principalement sur des pratiques formelles d'apprentissage ou de formation pour

comblent le déficit de compétences des adultes. Ainsi, le soutien à l'expression de la demande de formation des adultes et les améliorations aux dispositifs de formation en milieu scolaire, en entreprise et en alphabétisation populaire ont été privilégiés, à juste titre, en particulier depuis l'adoption, en 2002, de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Le Conseil estime cependant que des améliorations doivent encore être apportées pour lever des obstacles dans les milieux de formation et intéresser un nombre accru d'adultes à combler leurs lacunes par une formation formelle. Aussi, dans son avis, il formule plusieurs recommandations à cet effet.

La deuxième perspective s'intéresse au rapport à l'écrit des adultes qui ont un faible niveau de littératie et aux pratiques qu'ils ont adoptées. Elle ouvre de nouveaux horizons et élargit considérablement le champ d'action. Rompant avec l'approche par le déficit de compétences, cette perspective mise plutôt sur les compétences que les adultes ont déjà, quel qu'en soit le niveau. Elle réside dans l'exploration des composantes d'un environnement qui sont de nature à favoriser un meilleur rapport à l'écrit pour ces adultes.

Cette fois, l'attention est tournée, notamment, vers les modes d'apprentissage et de formation informels et non formels qui peuvent contribuer au maintien et au renforcement de ces compétences. On songe, par exemple, à des activités de formation par les pairs en milieu de travail, à des cercles de lecture ou d'études sur la santé ou l'environnement, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ou encore à des activités diverses dans les musées et les bibliothèques.

En somme, selon le Conseil, le rehaussement et le maintien des compétences des adultes faiblement alphabétisés doivent être une préoccupation nationale qui engage tous les milieux. Il s'agit certes de consolider les actions mises en œuvre jusqu'à présent, mais aussi d'agir autrement, et de façon durable.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de 22 membres nommés par le gouvernement et issus du monde de l'éducation ou d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme, il a pour fonction de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative à l'éducation. La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre les membres bénévoles de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, l'audition d'experts et des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

L'avis du Conseil ainsi qu'une version abrégée sont accessibles sur son site Web à l'adresse suivante : <http://www.cse.gouv.qc.ca>.